

Protocole de gestion de l'année universitaire 2021-2022 sous COVID-19



Le présent protocole, spécifique à l'université de Bejaia, a été élaboré conformément aux directives et orientations contenues dans le mode opératoire fixé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique relatif à la gestion de l'année universitaire 2021-2022.

Les dispositions de ce protocole, élaborées dans l'impératif souci de préserver la santé des étudiants et de tout le personnel universitaire, résultent des propositions et des recommandations de la réunion du conseil de direction tenue le 01-09-2021 et de la réunion de la cellule locale chargée du suivi de la gestion de l'année universitaire 2021-2022 en date du 22-09-2021.

Les actions relatives aux différents aspects contenues dans ce protocole spécifique se basent essentiellement sur les principes suivants:

- L'élaboration de ce protocole dans son volet pédagogique est faite d'une manière flexible, en fonction des spécificités de l'université de Bejaia ;
- La modification et l'adaptation de ce protocole se fera selon l'évolution de la situation sanitaire ;
- L'appréciation de la situation propre à l'université de Bejaia et la prise de mesures idoines qui s'imposent relèvent de la compétence du chef d'établissement en concertation avec les responsables pédagogiques, les partenaires sociaux ainsi que les responsables des œuvres universitaires, avec le soutien des autorités locales.

En tout état de cause, le scénario spécifique adopté par l'université de Bejaia tient compte des aspects suivants :

- Le souci de la précaution sanitaire ;
- L'aménagement d'un volume horaire important en présentiel en particulier pour les étudiants de première année ;
- L'enseignement des unités fondamentales et méthodologiques en présentiel ;
- L'enseignement des unités transversales et découverte à distance ;

- La tolérance du minimum d'absence possible des étudiants (pas plus de 15 jours de coupures) ;
- La large diffusion du protocole spécifique auprès de la communauté universitaire ;



I-Le protocole pédagogique

I.1. Au titre de l'année 2020-2021

- parachever toutes les activités pédagogiques de l'année universitaire 2020-2021 ;
- Assurer les inscriptions et les réinscriptions des étudiants ;
- Clôturer l'année universitaire au plus tard le 30-09-2021 par l'achèvement de toutes les activités pédagogiques ;
- Délivrer les diplômes pour les étudiants de fin de cycle.

I.2. Au titre de l'année 2021-2022

- Le lancement des activités pédagogiques à partir du 03-10-2021 ;
- Le suivi des activités pédagogiques pour maintenir la qualité de la formation et assurer la réalisation des contenus pédagogiques (Veille pédagogique) ;
- La prise en charge spécifique des premières années afin d'assurer le maximum d'enseignement en présentiel ;
- L'allègement des durées de travail en présentiel par la réduction du volume horaire (Cours : 01H00, Travaux dirigés : 01H00, Travaux pratiques : 02H00) ;
- L'enseignement à distance est maintenu, notamment pour les unités découvertes et transversales ;
- Les enseignements en présentiel concerneront les unités fondamentales et éventuellement les unités méthodologiques après avis des comités pédagogiques ;
- L'organisation des travaux pratiques à distance par la simulation est à encourager (quand cela est possible) ;
- Les évaluations des enseignements assurés à distance ne se feront pas en présentiel ;
- Les évaluations des unités fondamentales et méthodologiques se feront en présentiel ;
- Les évaluations à distance peuvent être sous forme de mini-projets, travail personnel, QCM, ..., ou sous toute autre forme approuvée par les comités pédagogiques ;

- L'évaluation des travaux pratiques sous forme de compte rendu en ligne est à privilégier ;
- La durée des examens en présentiel peut être réduite sur avis des comités pédagogiques ;
- Les absences des étudiants en TD et TP ne seront pas comptabilisées ;



I.3. Le systèmes des vagues

Afin de permettre une meilleure gestion des flux au sein des campus et des résidences universitaires dans le respect du protocole sanitaire spécifique à l'université de Bejaia, le système des vagues a été adopté conformément aux scénarii du protocole cadre. Plusieurs scénarii ont été proposés pour la gestion de l'année universitaire 2021-2022 avec des rotations quotidienne et hebdomadaire.

Vu le nombre important d'étudiant à l'université de Bejaia qui est de 40000, la rotation durant la semaine a été adoptée avec un système de vagues défini comme suit :

1^{ère} vague : accueil des étudiants les samedi, dimanche et lundi

2^{ème} vague : accueil des étudiants les mardi, mercredi et jeudi

I.4. Calendrier

Au tire de l'année 2021-2022, le calendrier ci-dessous a été adopté :

- Le **jeudi 30-09-2021** : clôture de l'année universitaire 2020/2021 ;
- Le **dimanche 03-10-2021** : démarrage des enseignements ;
- Du **03 octobre 2021 au 13 janvier 2022** : Enseignements du 1^{er} semestre ;
- Du **13 février au 02 juin 2022** : enseignement du 2^{ème} semestre ;
- Du **05 juin au 07 juillet 2022** : évaluation du 2^{ème} semestre.

II-Protocolesanitaires

- Utilisation des amphis, salles de cours et laboratoires de TP, par les départements des facultés selon la norme 'cadre' de 16 étudiants par 50 m² ;
- Désinfection périodique des locaux pédagogiques et administratifs ;
- Aération et hygiène des locaux et des sanitaires ;

- Gestion des sens des flux des étudiants et du personnel afin d'éviter les croisements et les regroupements pendant les entrées et les sorties au sein des campus et des résidences universitaires ;
- Obligation du port du masque et du respect de la distanciation physique par toute la communauté universitaire ;
- Prise de température au niveau des accès aux locaux pédagogiques et administratifs ;
- Mise à la disposition de la communauté universitaire du gel hydro alcoolique ;
- Installation des points de lavages des mains (citernes d'eau et savon) au niveau des espaces communs, des espaces dépendant des facultés et des structures relevant des directions des œuvres universitaires ;



Informations et communication

- Redynamisation de structures de communication et d'information au sein de l'université et des directions des œuvres universitaires ;
- Sensibilisation et responsabilisation de la communauté universitaire quant au respect des mesures préventives par l'intensification de l'affichage et de l'information via les différents supports de communication (site web de l'université, réseaux sociaux, web tv, bulletin d'information) qui rappellent aux étudiants, aux enseignants et aux personnel ATS les gestes barrières à respecter et les consignes de prévention contre la pandémie covid-19 en sollicitant la contribution des associations et des clubs scientifiques des étudiants ;
- Implication du personnel des unités médicales et de prévention et du personnel des cellules d'écoute et d'aide psychologique dans la prise en charge de la communauté universitaire ;
- Coordination avec les services de la protection civile et les services médicaux spécialisés afin d'orienter les cas suspects aux établissements hospitaliers ;
- Organisation d'une campagne large et continue pour la vaccination la plus rapide de l'ensemble de la famille universitaire (étudiants, enseignants et personnel ATS) ;
- Aménagement des espaces internet au profit des étudiants au niveau des campus et des résidences universitaires.



Œuvres universitaires

- **Hébergement :** il est recommandé et souhaitable d'exploiter toutes les structures d'hébergement par l'affectation, dans la mesure du possible, de chambres individuelles. Le cas échéant, respecter **au moins** la norme de 6 m² par étudiant.
- **Restauration :**
 - Servir aux étudiants des repas à emporter dans des boites en utilisant des ustensiles et couverts personnels ou à usage unique, dans le cadre du respect des règles d'hygiène et des gestes barrières ;
 - Etaler les horaires de distribution des repas de manière à permettre une bonne gestion des flux d'étudiants ;
 - Augmenter le nombre de points de distribution des repas.
- **Transport :**
 - Aménager les plans de transport de façon à permettre aux étudiants de rentrer chez eux chaque fin de journée afin de leur éviter le maximum possible l'hébergement au niveau des résidences ;
 - Multiplier le nombre de rotations des bus tout en respectant la norme de 25 personnes par grand bus et les règles de prévention sanitaire ;
 - Autoriser durant la crise sanitaire, à titre exceptionnel, le personnel de l'université ATS et enseignants à bénéficier du transport universitaire sur présentation de la carte professionnelle.

Dispositions pédagogiques

- L'enseignement à distance est maintenu, notamment pour les unités découvertes et transversales ;
- Les enseignements en présentiel concerneront les unités fondamentales et éventuellement les unités méthodologiques après avis des comités pédagogiques ;

- Les enseignements en présentiel seront réorganisés par la réduction du volume horaire (Cours : 01H00, Travaux dirigés : 01H00, Travaux pratiques : 02H00) et par la multiplication du nombre de séances ;
- L'organisation des travaux pratiques à distance par la simulation est à encourager (quand cela est possible) ;
- Les évaluations des enseignements assurés à distance ne se feront pas en présentiel ;
- Les évaluations des enseignements assurés en présentiel peuvent être effectuées soit en présentiel soit à distance selon l'avis des comités pédagogiques;
- Les évaluations à distance peuvent être sous forme de mini-projets, travail personnel, QCM, ..., ou sous toute autre forme approuvée par les comités pédagogiques;
- L'évaluation des travaux pratiques sous forme de compte rendu en ligne est à privilégier ;
- La durée des examens en présentiel peut être réduite sur avis des comités pédagogiques ;
- La formation des enseignants-chercheurs aux TIC sera poursuivie et renforcée ;

Accompagnement et coordination

Compte tenu du caractère exceptionnel dans lequel seront organisées la clôture de l'année universitaire 2020-2021 et la rentrée 2021-2022, l'université sollicitera l'accompagnement de la Wilaya, des daïras, des APC, des différentes directions de Wilaya et associations citoyennes.

Le Recteur

